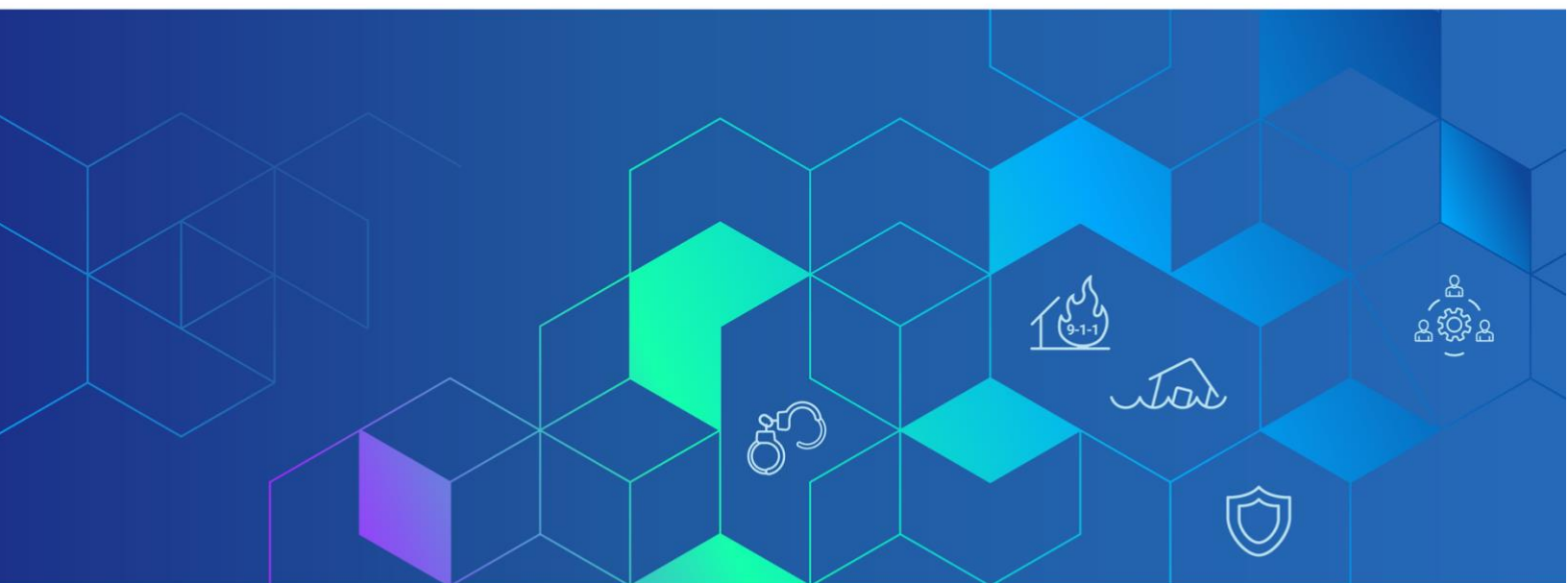


Profil de la population carcérale

Statistiques 2024-2025



Ministère de la Sécurité intérieure

Cette publication a été produite par la Direction générale adjointe de la modernisation et de la performance correctionnelle du ministère de la Sécurité intérieure. Elle est disponible en version électronique sur Québec.ca.

Pour plus de renseignements :

Ministère de la Sécurité intérieure
Tour du Saint-Laurent
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777
Sans frais : 1 866 644-6826
Télécopieur : 418 643-0275

Référence suggérée :

Manuch F., Desjardins C., Roupnel S. et C. Blouin (2026), *Profil de la population carcérale – Profil statistique, 2024-2025*. Québec, 12 p.

[\[https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-correctionnelles\]](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-correctionnelles).

Dépôt légal – 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

CORR-087(2026-05)_v2

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation du ministère de la Sécurité intérieure.

© Ministère de la Sécurité intérieure – mai 2026

Table des matières

1	Mise en contexte.....	4
2	Nombre et profil des personnes accusées ou condamnées prises en charge.....	4
2.1	Nombre de personnes.....	4
2.2	Données sociodémographiques	4
2.2.1	Sexe et origine	4
2.2.2	Moyenne d'âge	5
2.2.3	Santé.....	5
2.2.4	Caractéristiques sociales.....	6
2.3	Analyse de la première section	6
3	Nombre et profil des peines de détention	7
3.1.1	Nombre de peines et de personnes	7
3.1.2	Types de peines	7
3.1.3	Durée moyenne des peines imposées.....	8
3.1.4	Durée moyenne d'incarcération.....	8
3.1.5	Taux d'incarcération	8
3.1.6	Infractions liées aux peines carcérales.....	9
3.2	Analyse de la deuxième section.....	9
4	Nombre moyen de personnes incarcérées.....	10
4.1.1	Personnes prévenues.....	10
4.1.2	Personnes condamnées.....	11
4.1.3	Personnes en peine discontinue	11
4.2	Analyse de la troisième section.....	11

1 Mise en contexte

Le profil de la population carcérale 2024-2025 présente certaines caractéristiques sociodémographiques, de santé et pénales, des **25 961** personnes incarcérées. Il compare les caractéristiques principales de cette clientèle de 2024-2025 à celles de 2023-2024.

2 Nombre et profil des personnes accusées ou condamnées prises en charge

2.1 Nombre de personnes

En 2024-2025, **25 961** personnes différentes accusées ou condamnées ont été prises en charge par le sous-ministériat des Services correctionnels (SMSC)¹ (+7,4 % *par rapport à 2023-2024*). Parmi elles :

- **19 280** personnes différentes ont été prises en charge uniquement en détention (+5,6 % *par rapport à 2023-2024*) ;
- **6 681** personnes différentes ont été prises en charge en détention et ont été suivies dans la communauté (+13,2 % *par rapport à 2023-2024*).

2.2 Données sociodémographiques

2.2.1 Sexe et origine

Note importante

Nous tenons à mettre en garde le lecteur concernant les données présentées ci-dessous. En effet, elles doivent être interprétées avec prudence, car elles sont saisies manuellement, et leurs méthodes de collecte et de compilation peuvent différer entre les établissements de détention. De plus, certains volets reposent sur de l'autodéclaration et/ou de l'auto-identification. Ainsi, ces éléments sont susceptibles d'introduire des biais ou des incohérences.

¹ Cette donnée désigne le total des individus uniques ayant été incarcérés et ayant passé au moins une nuit dans un établissement de détention (définition d'une prise en charge). Chaque personne est comptabilisée une seule fois, même en cas de multiples incarcérations/prises en charge.

Sur les **25 961** personnes prises en charge par le SMSC en 2024-2025 :

- **10,8 %** sont de sexe féminin (+0,5 point de pourcentage par rapport à 2023-2024) ;
- **5,0 %** se déclarent Autochtones des Premières Nations (+0,3 point de pourcentage par rapport à 2023-2024) ;
- **3,0 %** se déclarent Inuit (+0,1 point de pourcentage par rapport à 2023-2024).

2.2.2 Moyenne d'âge

La tranche d'âge des 25-49 ans est la plus représentée parmi les personnes prises en charge par le SMSC en 2024-2025, représentant **69,8 %** de la population. Elle est suivie de la tranche d'âge des 50 ans et plus, qui représente **18,6 %** de la population. Enfin, les 18-24 ans représentent **11,5 %** de la population.

2.2.3 Santé

Note importante

Nous tenons à mettre en garde le lecteur concernant les données présentées ci-dessous. En effet, elles doivent être interprétées avec prudence, car elles sont saisies manuellement, et leurs méthodes de collecte et de compilation peuvent différer entre les établissements de détention. De plus, certains volets reposent sur de l'autodéclaration. Ainsi, ces éléments sont susceptibles d'introduire des biais ou des incohérences.

En 2024-2025, **10,2 %** de la population carcérale présente des problèmes de santé physique (+0,5 point de pourcentage par rapport à 2023-2024) et **12,3 %** présente des problèmes de santé mentale (+0,4 point de pourcentage par rapport à 2023-2024). Notons également que **39,8 %** des personnes prises en charge par le SMSC prennent des médicaments d'ordonnance (-0,3 point de pourcentage par rapport à 2023-2024).

Si on considère maintenant l'enjeu du suicide, **2,3 %** des personnes prises en charge par le SMSC en 2024-2025 présentent un risque suicidaire² (-0,4 point de pourcentage par rapport à 2023-2024).

Enfin, soulignons que la proportion des personnes en situation d'itinérance déclarée est de **6,9 %** (+2,7 points de pourcentage par rapport à 2023-2024).

² Il est à noter que le risque suicidaire ne tient pas compte des antécédents suicidaires, mais du risque décelé à l'incarcération.

2.2.4 Caractéristiques sociales

Sur les **25 961** personnes prises en charge par le SMSC en 2024-2025 :

- **63,3 %** ont des antécédents judiciaires (+27 points de pourcentage par rapport à 2023-2024³) ;
- **87 %** déclarent communiquer en français (-0,3 point de pourcentage par rapport à 2023-2024).

2.3 Analyse de la première section

- Une augmentation constante du nombre de personnes prises en charge par le SMSC sur un an est constatée, et ce, tant en communauté qu'en établissement de détention ;
- La population carcérale est majoritairement composée de personnes de sexe masculin, dans la tranche d'âge des 25 à 49 ans, parlant français. Les proportions de personnes inuites et issues des Premières Nations n'ont que très légèrement augmenté entre 2023-2024 et 2024-2025 ;
- La part de personnes différentes ayant uniquement été en détention (comparativement aux personnes ayant été en détention assortie d'une/de mesures en communauté) est passée de 75,6 % à 74,3 %, ce qui représente une diminution de 1,3 point de pourcentage. Les personnes cumulent donc plus souvent une peine de détention suivie d'une mesure de surveillance en communauté (probation, sursis, etc.) au sein de la même année financière ;
- Les proportions de personnes présentant des problèmes de santé physique et de santé mentale ont légèrement augmenté, de 0,5 point de pourcentage et de 0,4 point de pourcentage (respectivement). Cependant, la proportion de personnes prenant des médicaments d'ordonnance a diminué de 0,3 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. En conclusion, la proportion des personnes incarcérées présentant des problèmes de santé continue de progresser par rapport à 2023-2024 ;

³ La méthode de calcul des antécédents judiciaires a été modifiée en 2024-2025. En effet, l'ancienne se basait sur un champ facultatif, ce qui nuisait à la qualité des données. La nouvelle méthode assure des données plus fiables.

- La présence du risque suicidaire a légèrement diminué, de 0,4 point de pourcentage, par rapport à l'année 2023-2024. À l'inverse, le nombre de personnes en situation d'itinérance augmente de façon marquée, de 2,7 points de pourcentage. Cette donnée de type autodéclaratoire doit être dorénavant renseignée de façon systématique.

3 Nombre et profil des peines de détention

3.1.1 Nombre de peines et de personnes

En 2024-2025 :

- **13 116** nouvelles peines d'incarcération ont été énoncées (+9,9 % *par rapport à 2023-2024*) ;
- **11 259** personnes ont été détenues au moins un jour (+9,3 % *par rapport à 2023-2024*).

3.1.2 Types de peines

Sur les **13 116** peines énoncées en 2024-2025 :

- **63,5 %** sont de courtes peines (moins de six mois), soit +2,6 *points de pourcentage par rapport à 2023-2024* ;
- **20,1 %** sont de longues peines (six mois et plus), soit +1,4 *point de pourcentage par rapport à 2023-2024* ;
- **9,1 %** sont des peines discontinues, soit -2,2 *points de pourcentage par rapport à 2023-2024*.

3.1.3 Durée moyenne des peines imposées

En 2024-2025 :

- les longues peines imposées (six mois et plus) sont d'une durée moyenne de **413 jours** (+30 jours par rapport à 2023-2024) ;
- les courtes peines imposées (moins de six mois) sont d'une durée moyenne de **43 jours** (-3 jours par rapport à 2023-2024) ;
- les peines discontinues imposées sont d'une durée moyenne de **56 jours** (-2 jours par rapport à 2023-2024).

3.1.4 Durée moyenne d'incarcération

En 2024-2025 :

- les personnes condamnées à une longue peine ont une durée moyenne de séjour de **233 jours** (+37 jours par rapport à 2023-2024) ;
- les personnes condamnées à une courte peine ont une durée moyenne de séjour de **29 jours** (-23 jours par rapport à 2023-2024) ;
- les personnes en détention provisoire ont une durée moyenne de séjour de **43 jours** (+1 jour par rapport à 2023-2024) ;
- les personnes condamnées à une peine discontinue ont une durée moyenne de séjour de **19 jours** (-4 jours par rapport à 2023-2024).

3.1.5 Taux d'incarcération

En 2024-2025, **59,5 personnes** sur 100 000 habitants ont été incarcérées (+4,5 personnes par rapport à 2023-2024).

3.1.6 Infractions liées aux peines carcérales

En 2024-2025, ce sont les **infractions dans un contexte conjugal** qui ont été les plus perpétrées par les personnes condamnées (**19,1 %**, soit *+0,7 point de pourcentage par rapport à 2023-2024*). Suivent :

- **l'omission de se conformer à un engagement** (**9,2 %**, *un taux stable par rapport à 2023-2024*) ;
- le **défaut de se conformer à une ordonnance de probation** (**9,0 %**, soit *-0,1 point de pourcentage par rapport à 2023-2024*) ;
- **l'introduction par effraction** (**7,5 %**, soit *+0,3 point de pourcentage par rapport à 2023-2024*) ;
- la **possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic** (**5,6 %**, soit *+0,2 point de pourcentage par rapport à 2023-2024*) ;
- les **infractions de nature sexuelle** (**5,4 %**, soit *-1 point de pourcentage par rapport à 2023-2024*) ;
- la **possession de stupéfiants** (**2,5 %**, soit *-0,7 point de pourcentage par rapport à 2023-2024*) ; et
- les **infractions liées aux armes à feu** (**1,9 %**, soit *+0,1 point de pourcentage par rapport à 2023-2024*).

3.2 Analyse de la deuxième section

- Une augmentation notable du nombre de personnes différentes condamnées (+9,3 % par rapport à 2023-2024) et du nombre de peines (+9,9 % par rapport à 2023-2024) est constatée ;
- La proportion de courtes peines et de longues peines connaissent une augmentation en 2024-2025, tandis que la proportion des peines discontinues diminue ;
- La durée moyenne des longues peines a fortement augmenté (+30 jours) tandis que la durée moyenne des peines discontinues et des courtes peines a diminué en comparaison avec 2023-2024 ;
- Des variations notables sont remarquées au regard de la durée moyenne des séjours des personnes (à distinguer des peines imposées). Une diminution est

constatée pour la durée moyenne de séjour des personnes condamnées à de courtes peines (-23 jours) et à des peines discontinues (-4 jours). À l'inverse, la durée moyenne de séjour des personnes condamnées à une longue peine a augmenté (+37 jours) au cours de la dernière année ;

- Une augmentation du taux d'incarcération est constatée entre 2023-2024 et 2024-2025.

4 Nombre moyen de personnes incarcérées

En moyenne quotidienne, **5 372,1** personnes étaient incarcérées en 2024-2025 (+ 10,2 % *par rapport à 2023-2024*). Parmi elles :

- **62,1 %** sont prévenues ;
- **37,1 %** sont condamnées ; et
- **0,8 %** sont en peine discontinue.

4.1.1 Personnes prévenues

Les personnes prévenues représentent **62,1 %** de la population moyenne quotidienne en institution (PMQI), ce qui correspond à +0,9 *point de pourcentage par rapport à 2023-2024*. Ces dernières sont principalement incarcérées aux établissements de détention de :

- Montréal (24,7 %) ;
- Rivière-des-Prairies (16,0 %) ;
- Québec – Hommes (11,8 %) ;
- Sorel-Tracy (6,7 %) ; et
- Saint-Jérôme (6,4 %).

4.1.2 Personnes condamnées

Les personnes condamnées représentent **37,1 %** de la PMQI, ce qui correspond à *-0,8 point de pourcentage par rapport à 2023-2024*. Ces dernières sont principalement incarcérées aux établissements de détention de :

- Montréal (26,6 %) ;
- Québec – Hommes (13,2 %) ;
- Saint-Jérôme (10,2 %) ;
- Trois-Rivières (7,3 %) ;
- Roberval (6,6 %).

4.1.3 Personnes en peine discontinue

Les personnes en peine discontinue représentent **0,8 %** de la PMQI. Plus précisément, le samedi soir, il y a en moyenne **231** personnes purgeant une peine discontinue (*soit -2,5 points de pourcentage par rapport à 2023-2024*).

4.2 Analyse de la troisième section

La population moyenne quotidienne présente en établissement poursuit son augmentation depuis l'année 2021-2022. Elle demeure majoritairement composée de personnes en détention préventive (62,1 %)

